



CC du Val de l'Ailette (Siren : 240200642)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Coucy-le-Château-Auffrique
Arrondissement	Laon
Département	Aisne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/12/1997
Date d'effet	22/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Francis BOBO

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	3, place du marché
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	02380 Coucy-le-château
Téléphone	03 23 52 37 40
Fax	03 23 52 37 50
Courriel	secretariat@cc-val-ailette.fr
Site internet	http://www.cc-val-ailette.fr/

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	redevance, droit des services à caractère social et redevance, droits des services péri-scolaire

Population

Population totale regroupée	11 526
Densité moyenne	51,92

Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
02	Barisis (210200481)	745
02	Besmé (210200770)	160
02	Bichancourt (210208245)	1 073
02	Blérancourt (210200903)	1 281
02	Bourguignon-sous-Coucy (210201042)	96
02	Camelin (210201273)	455
02	Champs (210201463)	298
02	Coucy-la-Ville (210202040)	293
02	Coucy-le-Château-Auffrique (210202024)	1 113
02	Crécy-au-Mont (210202214)	308
02	Folembray (210202990)	1 466
02	Fresnes (210203147)	157
02	Guny (210203444)	465
02	Jumencourt (210203741)	156
02	Landricourt (210203857)	134
02	Leuilly-sous-Coucy (210204020)	397
02	Manicamp (210204335)	328
02	Pont-Saint-Mard (210205910)	198
02	Quierzy (210206066)	449
02	Quincy-Basse (210206074)	60
02	Saint-Aubin (210206462)	334
02	Saint-Paul-aux-Bois (210206611)	403
02	Selens (210206777)	239
02	Septvaux (210206801)	168
02	Trosly-Loire (210207239)	615
02	Verneuil-sous-Coucy (210207593)	135

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- <i>Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales - Mise en œuvre d'une politique communautaire de lutte contre la pollution et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau ---organisation ou soutien financier des actions d'envergure concourant à la préservation et à la valorisation de l'environnement et visant à sensibiliser la population---
Sanitaires et social
- Action sociale - Pilotage et mise en œuvre du contrat enfance et jeunesse avec la CAF de l'Aisne
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Etude, création, extension, aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires d'intérêt communautaire.</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) -Création et gestion de pépinières d'entreprises ou de bâtiments artisanaux -Accueil et assistance, dans le cadre du pays, des entreprises et porteurs de projets en vue de l'implantation ou de la reprise d'activités économiques -Soutien au développement et à la restructuration du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture -Interventions conventionnelles dans le domaine économique pour l'attribution d'aides aux entreprises.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs <i>Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire : Gymnase de Coucy</i>
- Etablissements scolaires - fonctionnement et investissement du service aux écoles : acquisition de mobilier et de fournitures, petit matériel ; recrutement et gestion des personnels de service de maternelle et élémentaires, et du personnel chargé de l'attente et, ou de l'accompagnement de car ; recrutement des agents territoriaux des écoles maternelles ; Consommation : eau, électricité, combustibles ; - validation de la scolarisation des enfants dans les établissements du territoire selon les conditions d'accueil : places disponibles, réglementation ; - organisation du service minimum d'accueil en liaison avec les communes ; - étude générale relative au fonctionnement ou à la structuration de l'activité scolaire du territoire.
- Activités péri-scolaires - Fonctionnement et investissement du service de la restauration scolaire ; - sorties scolaires - création, entretien et gestion du point multi-accueil "la Ribambelle", - mise en place et gestion d'une relais d'assistantes maternelles, - accueil de loisirs sans hébergement, - toute étude et travaux nécessaires à l'organisation et au développement de l'activité enfance et petite enfance sur le territoire.
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Soutiens financiers aux projets visant à développer l'accès pour tous à la culture et au sport.</i>
- Activités sportives <i>Fonctionnement et investissement du service des écoles : prise en charge des dépenses de piscine --- Soutiens financiers aux projets visant à développer l'accès pour tous à la culture et au sport.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Schéma de cohérence territoriale</i>
- Schéma de secteur <i>schéma de secteur-zone de développement éolien</i>
- Plans locaux d'urbanisme --Toute étude à caractère général portant sur tout ou partie du territoire et visant à améliorer sa structuration : étude préparatoire menant à l'établissement des plans locaux d'urbanisme ou cartes communales des communes du territoire non encore dotées. Ces dernières restent seules compétentes pour les adopter.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, les ZAC qui réunissent au moins un des deux critères suivants : les ZAC s'inscrivant spatialement sur le territoire de deux communes au moins, les ZAC dont la superficie est à plus de 80 % à vocation économique ou touristique, même située sur le territoire d'une seule commune.

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières

- Etudes et programmation

Numérisation des cadastres communaux et gestion de la mise à jour des matrices et de la cartographie -

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sentiers et circuits de randonnées : Aménagement de sentiers et circuits à thème d'intérêt communautaire : création, entretien (débrroussaillage et élagage) et signalisation. Sont d'intérêt communautaire, les sentiers, les circuits à thème qui ont une longueur supérieure à 3 km et qui réunissent au moins 2 des critères suivants : - participer au développement ou à la promotion d'un équipement ou d'un site communautaire, - contribuer à l'amélioration de l'accueil et/ou à l'animation touristique au sein de la communauté, - avoir un intérêt patrimonial, environnemental ou paysager.

Développement touristique

- Tourisme

2.7 TOURISME · Elaboration et mise en œuvre d'une politique locale du tourisme et de plans locaux de développement touristique comme : - le développement et la promotion d'un tourisme vert et de loisirs nature en soutenant notamment la création de la voie verte et en développant la pratique de la randonnée sur le territoire, - le montage de projets et la mise en place d'animations ayant un intérêt communautaire visant à dynamiser le territoire intercommunal et à proposer une offre touristique régulière, - l'assistance et le conseil aux porteurs de projets dans le but de développer l'hébergement et l'offre de loisirs, - la structuration, l'organisation et la qualification de l'offre présente sur le territoire intercommunal ; · Coordination des acteurs locaux liés au tourisme (professionnels, associations) ; · Communication et promotion des projets et animations portés par la communauté de communes ; · Soutien financier à l'office de tourisme existant ; · Réflexion autour de la création d'un office de tourisme intercommunautaire - - Soutien financier aux projets de développement de l'attractivité touristique d'intérêt communautaire en cohérence avec les orientations politiques de la communauté de communes et portés ou relayés par des acteurs locaux.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

--Mise en œuvre, suivi et révision du programme local d'habitat (PLH) de pays.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Conduite de l'ingénierie et du suivi animation des procédures opérationnelles en matière d'amélioration de l'habitat ou de travaux de réhabilitation de logements - Participation au soutien financier des opérations d'amélioration de l'habitat.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Elaboration, révision, suivi et animation de la charte de pays

- Autres

HABILITATION STATUTAIRE La communauté de communes pourra, dans le cadre de ses compétences, à la demande de communes et d'établissements publics assurer des prestations de services, de travaux à la demande et pour le compte des collectivités, membres ou non de la communauté de communes, ou groupements de collectivités uniquement dans le cadre de compétences en lien avec celles de la communauté de communes et dans le respect du code des marchés publics et du droit de la concurrence. Par ailleurs, la communauté de communes pourra mener toutes les études préalables à la prise d'une nouvelle compétence. AUTRES : Actions en faveur des demandeurs d'emplois et de l'insertion professionnelle : maison de l'emploi et de la formation - soutien financier aux projets visant à accompagner les jeunes dans leur projet professionnel ou d'insertion- Mise en place d'une maison de service public - Actions en direction des adolescents du territoire visant à favoriser leur autonomie, leur ouverture au monde et leur accès à la citoyenneté.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
02	Syndicat Mixte du Pays Chaunois (200003333)	SM fermé	67 502
02	Valor'Aisne (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne) (250208790)	SM ouvert	531 977

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)